

## La peur dans les transports en commun

Depuis la campagne de 2014, les enquêtes nationales ne contiennent plus de module spécifique sur la peur dans les transports en commun ; on y trouve seulement – dans certains modules de victimation – l’item ‘transports en commun’ dans les questions sur le lieu de perpétration. Dans une perspective de sérialisation, plus utilisables sont les enquêtes régionales et locales qui distinguent selon la sorte de moyen de transport.

Tableau 3 : La peur dans les transports en commun (souvent, quelquefois) 2001-2019 (%)

	bus	train	RER	métro	tramway
Île-de-France 2001	21,0	30,3	38,3	32,5	19,0
Île-de-France 2003	21,0	30,3	39,0	33,0	20,0
Île-de-France 2005	19,3	28,4	37,1	30,2	18,5
Île-de-France 2007	20,6	26,9	35,0	27,6	15,5
Île-de-France 2009	16,5	25,3	36,9	26,9	13,3
Île-de-France 2011	20,9	28,2	37,4	31,2	17,0
Île-de-France 2013	20,6	26,7	38,2	31,2	16,2
Île-de-France 2015	18,5	25,7	35,4	30,0	16,7
Île-de-France 2017	15,6	22,1	32,2	27,2	14,2
Île-de-France 2019	18,3	24	33,8	29,3	16,9
Aubervilliers 2005	38,1	36,4	37,8	38,0	28,6
Aulnay-sous-Bois 2005	32,3	39,0	45,7	39,4	27,7
Gonesse 2005	32,7	44,0	47,2	38,7	28,7
Grand Lyon 2005	23,8	15,0	-	30,4	15,4
Saint-Denis 2005	34,0	38,5	38,6	37,1	28,7

Sources : IPR, CESDIP

Champ : variable selon les enquêtes

Pourcentages calculés sur les seuls utilisateurs effectifs.

S’agissant de questions d’attitude, les enquêtes sont désignées dans ce tableau par l’année où elles ont été réalisées et non par les deux années retenues précédentes pour compter les victimations

La comparaison de ces scores avec ceux présentés précédemment montre l’importance de l’insécurité dans les transports en commun. Ils constituent, bien au-delà du risque qu’on y court, un lieu de cristallisation de l’inquiétude, encore plus marquée chez les habitants de la banlieue Nord que dans l’ensemble de l’Île-de-France... mais selon une véritable échelle qui met au premier plan le RER, puis le métro, le train (le Transilien), puis le bus et enfin le tramway (tableau 3 et figure 5). À Lyon toutefois, cet ordre est modifié, l’offre de transport n’étant pas la même (tableau 3).